



## PROCES-VERBAL

**Conseil Municipal**

**du**

**11 mai 2023**

Le onze mai deux mille vingt-trois, à vingt heures et onze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 4 mai 2023, s'est réuni sous la présidence du Maire, M. SAADA Raoul, à La Grange aux Anneaux, à Boissy-sous-Saint-Yon.

**Etaient présent(e)s** : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – M. GOFF Jullian.

**Absent(e)s représenté(e)s** : Mme BONNASSEAU Patricia – M. DORIZON Maurice – Mme COLLIN Monique.

**Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme MOAL Sylvie – Mme BILIEEN Carine.

Nombre de membres en exercice : 27

Monsieur IBOUADILENE Francis a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délibération n° 2023-031 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**ADOpte** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 11 mai 2023.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2023-032 : Approbation du procès-verbal du 4 avril 2023**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2023-033 : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

La séance du Conseil Municipal a été suspendue de 20h25 à 21h34 lors de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par Monsieur QUERE (SIAM URBA).

**PRECISE** que le PADD se structure de la manière suivante :

**Orientation numéro 1 : Garantir la sauvegarde du cadre de vie Buxéen,**

- 1.1 En protégeant et en valorisant les espaces naturels de la commune,
- 1.2 En préservant le patrimoine bâti et en valorisant le centre bourg,
- 1.3 En cadrant et en structurant les évolutions urbaines.

**Orientation numéro 2 : Développer le cadre de vie de manière rationnelle, modérée et équilibrée,**

- 2.1 En permettant, tout en le contrôlant, le processus de densification au sein de l'enveloppe urbaine,
- 2.2 En développant une offre diversifiée de logements pour favoriser les « parcours résidentiels » sur la commune,
- 2.3 En adaptant les équipements et les infrastructures aux besoins.

**Orientation numéro 3 : Accroître le dynamisme de la commune,**

- 3.1 En assurant la pérennité de la filière agricole,
- 3.2 En sauvegardant et dynamisant le tissu économique de proximité, mais également les activités touristiques et de loisirs locales,
- 3.3 En favorisant l'essor d'acteurs existants et l'accueil de nouvelles activités,
- 3.4 En facilitant le développement des communications numériques et des technologies émergentes sur le territoire.

**Orientation numéro 4 : Développer la conscience écologique citoyenne et sensibiliser sur les risques environnementaux.**

- 4.1 En encourageant les démarches durables ou éco-responsables,
- 4.2 En recherchant des solutions alternatives à la voiture,
- 4.3 En préservant / valorisant les ressources et en limitant les rejets et déchets,
- 4.4 En sensibilisant sur la prise en compte des risques.

**PREND ACTE** de la tenue ce jour, au sein du conseil Municipal, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de PLU ainsi que le prévoit l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

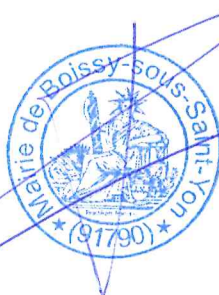
**AUTORISE** Monsieur le Maire à surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire,

Francis IBOUADILENE



Le Maire,

Raoul SAADA